



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements privés

Question écrite n° 67165

### Texte de la question

Sensibilisé par l'association des cliniques de Haute-Savoie, M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation dramatique qu'elles traversent actuellement. La pénurie d'infirmières, la colère des sages-femmes, les restrictions budgétaires, la mise en place des 35 heures dans les établissements de santé, les contraintes budgétaires croissantes menacent, en effet, les établissements de santé du département et les mettent en péril. Cette situation étant nettement aggravée en Haute-Savoie, département qui connaît le plus fort taux de croissance démographique français (1,2 % par an) sans que les moyens en personnel soignant et médical suivent. Au début de l'année 2002, l'application des 35 heures dans les hôpitaux va accentuer encore ce phénomène, ces besoins étant actuellement estimés à 484 infirmières et 364 aides-soignantes. De plus, s'ajoutent des contraintes spécifiques à la Haute-Savoie comme l'attractivité de la Suisse en raison du taux de change entraînant le départ des infirmières, un coût de la vie très élevé dans un département en pleine expansion, le manque de logements qui dissuade le personnel soignant de s'installer en Haute-Savoie. Aussi il lui demande quelles suites il entend donner aux préconisations expresses et précises exprimées par cette association à savoir : accorder aux cliniques de Haute-Savoie une enveloppe spécifique, pérenne, hors mesures nationales, d'un montant de 3 millions d'euros pour répondre à l'urgence des besoins ; donner les moyens aux instituts de formation de Haute-Savoie d'accueillir plus d'élèves infirmiers et aides-soignants et apporter ainsi une réponse à la hauteur des besoins du département.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Birraux](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67165

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 octobre 2001, page 5744